



Commission économique pour l'Europe**Comité de l'énergie durable****Trentième session**

Genève, 22-24 septembre 2021

Point 7 b) de l'ordre du jour provisoire

Travaux futurs du Comité de l'énergie durable : services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable**Rapport sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable****Note du secrétariat****I. Introduction**

1. Les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable sont fournis conformément aux directives du programme ordinaire de coopération technique. Pour la région de la Commission économique pour l'Europe (CEE), l'objectif de ce programme est d'aider les pays en transition, en leur transférant des connaissances et des compétences, à renforcer leur capacité à réaliser les objectifs de développement arrêtés au niveau international et à donner suite aux textes et décisions issus des conférences et réunions au sommet des Nations Unies. Dix-sept États membres de la CEE¹ peuvent bénéficier de services consultatifs régionaux. Dans ce contexte, la coopération technique est une composante essentielle de l'appui fourni par la CEE à ses États membres en vue de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les services consultatifs régionaux visent à compléter et à renforcer les programmes ordinaires ou extrabudgétaires.

2. On trouvera une description des activités fonctionnelles menées au titre des services consultatifs régionaux dans le document intitulé « Rapport sur les services consultatifs régionaux dans le domaine de l'énergie durable » (ECE/ENERGY/2018/9) présenté au Comité de l'énergie durable à sa vingt-septième session, en septembre 2017.

3. Les services consultatifs régionaux sont conformes au programme de travail du sous-programme Energie durable pour 2021 (ECE/ENERGY/2020/2)² et appuient les travaux des organes subsidiaires du Comité de l'énergie durable. Le Conseiller régional collabore étroitement avec ses collègues de la Division de l'énergie durable, d'autres divisions de la CEE, d'autres commissions régionales de l'ONU, les bureaux des coordonnateurs résidents des Nations Unies dans les États membres de la CEE remplissant les conditions requises, les entités du système des Nations Unies et les organisations internationales et nationales pour

¹ Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Monténégro, Ouzbékistan, République de Macédoine du Nord, République de Moldova, Serbie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie et Ukraine.

² <https://undocs.org/ECE/ENERGY/2020/2>.



répondre aux besoins des pays pouvant bénéficier, à leur demande, d'activités de coopération technique.

4. Au cours de la période considérée (novembre 2020-septembre 2021), une assistance technique a été fournie aux pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale. Plus précisément, le Conseiller régional a géré les projets suivants :

a) Le projet portant sur la gestion intégrée des ressources en énergie et en eau à l'appui du développement durable en Europe du Sud-Est et en Asie centrale³, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, en coopération avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), dans lequel la CEE est l'organisme chef de file ;

b) Le projet relatif à l'Initiative mondiale pour le relèvement du secteur des microentreprises et des petites et moyennes entreprises après la pandémie de COVID-19, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, dans lequel la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED) et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) sont les organismes chefs de file et la CEE est l'un des organismes participants ;

c) Le projet extrabudgétaire visant à renforcer les capacités nationales à élaborer et appliquer des normes d'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE, financé par la Fédération de Russie ;

d) Le projet concernant l'amélioration de la capacité du Gouvernement ukrainien à développer l'infrastructure de production et d'utilisation de l'hydrogène à l'appui d'une relance verte après la pandémie de COVID-19, financé par le programme ordinaire de coopération technique.

5. La fourniture de services consultatifs régionaux au cours de la période considérée a été perturbée par la persistance de la pandémie de COVID-19. Les missions consultatives dans les pays et les ateliers de renforcement des capacités en présentiel sont restés presque impossibles à organiser. Des moyens novateurs de fournir des services consultatifs régionaux ont été étudiés et mis en œuvre. Les ateliers de renforcement des capacités et les cours de formation ont été organisés principalement en ligne et se sont révélés un moyen efficace de partage des connaissances. La priorité a été donnée à l'engagement de consultants pour les études demandées par les pays concernés.

II. Principaux services consultatifs régionaux (novembre 2020-septembre 2021)

6. Au cours de la période considérée, le Conseiller régional a concentré ses efforts sur la sensibilisation et la mobilisation de partenaires. Au sein de la CEE, la Division de l'environnement, la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement, et la Division des transports durables ont été les principaux partenaires d'activités conjointes. Hors CEE, il a été possible de tirer parti des fonds limités du programme ordinaire de coopération technique en cherchant à collaborer avec les organisations internationales, les gouvernements et les institutions universitaires ci-après et en obtenant d'eux des contributions financières et/ou en nature : Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Centre de Copenhague pour l'efficacité énergétique (partenariat entre le PNUE et l'Université technique du Danemark), Institut de la maison passive (IMP), Institut pour l'efficacité énergétique dans la production, et Gouvernements allemand, russe et ukrainien.

³ <https://unece.org/integrated-energy-and-water-resource-management-project-0>.

A. Activités de renforcement des capacités

7. Au cours de la période considérée, des activités de renforcement des capacités ont été organisées conjointement avec des projets et des études sur le terrain. On trouvera dans la présente section des informations sur ces études et sur les activités connexes de renforcement des capacités.

8. Le Conseiller régional a géré l'établissement du rapport intitulé « L'entrepreneuriat féminin dans la gestion des ressources naturelles : défis et opportunités pour les microentreprises et les petites et moyennes entreprises dans le cadre du redressement socioéconomique après la pandémie de COVID-19 »⁴, qui avait été demandé par le Gouvernement kirghize. On y trouve une analyse du rôle des microentreprises et des petites et moyennes entreprises (MPME) dans la gestion durable et intégrée des ressources naturelles, des répercussions de la pandémie de COVID-19 sur les entrepreneuses dans la gestion des ressources naturelles et des nouveaux débouchés qui s'offrent à elles dans ce domaine, ainsi que des études de cas sur l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la Géorgie, le Kazakhstan et le Kirghizistan, des recommandations concernant chaque pays et des conclusions et recommandations générales. Un cours de formation en ligne fondé sur cette étude a été élaboré. Un atelier de formation en ligne a été organisé le 17 décembre 2020. Il a été suivi par 93 participants, dont 65 femmes, notamment issus de pays bénéficiant du programme ordinaire de coopération technique suivants : Arménie, Azerbaïdjan, Géorgie, Kazakhstan, Kirghizistan, Macédoine du Nord, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Tadjikistan et Turquie. L'activité a été menée en étroite coordination avec le Groupe d'experts de la gestion des ressources de la CEE et son Groupe de travail de la participation des femmes à la gestion des ressources, ainsi qu'avec le responsable technique de la Division de l'énergie durable chargé de ce domaine de travail. Les documents de l'atelier sont disponibles sur le site Web de la CEE⁵.

9. Le Conseiller régional a supervisé l'élaboration du rapport intitulé « Le stockage géologique du CO₂ en Europe orientale, dans le Caucase et en Asie centrale : Première analyse du potentiel et des politiques »⁶. Cette activité a été mise en œuvre en étroite collaboration avec un collègue de la Division chargé des travaux sur la neutralité carbone. Cette étude, qui avait été demandée par l'Agence nationale albanaise des ressources naturelles et l'Agence nationale ukrainienne de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie, vise à fournir aux pays des outils et des méthodes permettant d'évaluer le potentiel de captage, d'utilisation et de stockage du dioxyde de carbone (CUSC) et décrit les moyens d'action susceptibles de favoriser la mise au point et l'adoption de ces techniques, notamment en stimulant les investissements du secteur privé. Un élément important des recommandations qui y figurent consiste à proposer que les systèmes d'incitation soient désormais axés davantage sur la phase de stockage que sur la phase de captage au moyen d'un système de certificats de CUSC qui permettrait effectivement de commercialiser des « unités » de CO₂ stocké. Les gouvernements pourraient utiliser un tel mécanisme pour soutenir la mise au point et l'adoption de ces techniques, afin de réaliser leurs contributions déterminées au niveau national dans le cadre de l'atténuation des effets des changements climatiques.

10. Le Conseiller régional a organisé l'atelier sur le thème de la neutralité carbone et du rôle de l'hydrogène conjointement avec les responsables de programme de la Division de l'énergie durable chargés des Groupes d'experts des systèmes de production moins polluante d'électricité, du gaz et de l'énergie renouvelable. L'atelier a été suivi par 219 participants, dont 48 femmes, provenant notamment des pays ci-après qui bénéficient du programme ordinaire de coopération technique : Albanie, Azerbaïdjan, Bélarus, Bosnie-Herzégovine, Géorgie, Kazakhstan, Macédoine du Nord, Ouzbékistan, République de Moldova, Serbie, Tadjikistan, Turquie et Ukraine. Les participants à l'atelier ont convenu que toutes les options techniques concernant la production, le transport, le stockage et l'utilisation de l'hydrogène

⁴ https://unece.org/sites/default/files/2021-04/Final%20report%20submission_11_04_21%20RevisionAZ.pdf.

⁵ <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/Regional-Advisory-Services/events/350054>.

⁶ https://unece.org/sites/default/files/2021-04/Geologic%20CO2%20storage%20report_final_EN.pdf.

devaient être examinées sans parti pris et dans un esprit d'égalité des conditions de concurrence. Ils ont noté que les industriels étaient à la pointe de l'adoption des applications de l'hydrogène et ont recommandé que les applications industrielles pour l'acier, le ciment et les applications à haute température soient appuyées et encouragées. Ils ont convenu que l'intégration était une condition essentielle du déploiement de l'hydrogène et ont appelé à adopter des démarches intersectorielles intégrées. Les participants ont souligné que la transition vers une future économie de l'hydrogène devait être réalisée de manière rentable et ont recommandé d'élaborer et de mettre en œuvre des systèmes innovants de partage des risques entre investisseurs publics et privés pour financer des projets de production d'hydrogène propre. Ils ont décidé de proposer de favoriser la collaboration internationale et intersectorielle, afin de renforcer la sensibilisation et l'acceptation de l'hydrogène par le public et d'accélérer la transition vers une future économie de l'hydrogène dans la région de la CEE et au-delà. Les documents de l'atelier sont disponibles sur le site Web de la CEE⁷.

11. Le Conseiller régional a coorganisé la table ronde en ligne sur le thème des perspectives de développement d'une énergie peu coûteuse, fiable, durable et moderne (Tachkent, 11 juin 2021), consacrée à l'objectif de développement durable (ODD) n° 7, dans le cadre de la Semaine des ODD sous le titre « Leave no one behind » (« Ne laisser personne de côté ») liée au Forum interparlementaire mondial des ODD (Boukhara, Ouzbékistan, 23 et 24 juin 2021). La manifestation est organisée par le Gouvernement ouzbek avec la participation du Bureau du Coordonnateur résident des Nations Unies en Ouzbékistan.

12. À l'heure de l'établissement du présent rapport, le Conseiller régional coorganisait, le 30 juin 2021, avec des collègues de la Division de l'environnement de la CEE, l'atelier en ligne sur le renforcement de la capacité nationale à appliquer des politiques et pratiques énergétiques durables sur la base des recommandations des études de la performance environnementale. Cet atelier visait à renforcer la capacité nationale des pays du Caucase, d'Asie centrale, d'Europe orientale et d'Europe du Sud-Est à appliquer des politiques et des pratiques durables en matière d'énergie, sur la base des recommandations formulées dans les chapitres sur l'énergie et l'environnement d'études de la performance environnementale (EPE) récemment achevées, ainsi que d'autres bonnes pratiques en matière d'énergie durable. Les principaux objectifs de l'atelier étaient d'examiner et d'analyser les récentes recommandations de l'EPE relatives à l'énergie et l'environnement, de partager les expériences de certains pays sur la mise en œuvre des recommandations tirées des chapitres sur l'énergie et l'environnement de leur EPE, d'évaluer des outils et instruments qui contribuent à la réalisation de l'objectif d'une énergie durable, y compris des projets de plans d'action nationaux pour l'énergie durable, de déterminer des priorités communes en matière d'assistance technique, et de réfléchir à la voie à suivre. Les documents de l'atelier seront publiés sur la page Web de celui-ci⁸.

B. Projets sur le terrain

13. Le Conseiller régional gère le projet relatif à la gestion intégrée des ressources en énergie et en eau à l'appui du développement durable en Europe du Sud-Est et en Asie centrale, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, en étroite collaboration avec les responsables de programme du Groupe d'experts de la CEE chargé de la gestion des ressources. Ce projet, dirigé par la CEE et mis en œuvre en coopération avec la CESAP, comptait initialement quatre pays bénéficiaires (Bosnie-Herzégovine, Kazakhstan, Kirghizistan et Serbie), auxquels se sont ajoutés en 2021 deux autres pays (Tadjikistan et Ukraine). Il vise à élaborer un outil de gestion et de suivi intégré axé sur l'interconnexion des systèmes de production d'énergie et d'eau et à aider à gérer les répercussions de la production d'énergie sur les systèmes de production d'eau. Au cours de la période considérée, quatre études de cas nationales ont été menées, dans lesquelles sont analysées les opportunités et les difficultés liées à l'utilisation de la Classification-cadre des Nations Unies pour les ressources (CCNU)⁹ pour la gestion intégrée des ressources en énergie et en eau dans les pays

⁷ <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/Regional-Advisory-Services/events/354150>.

⁸ <https://unece.org/info/Environmental-Policy/Environmental-Performance-Reviews/events/356967>.

⁹ <https://unece.org/sustainable-energy/unfc-and-sustainable-resource-management>.

bénéficiaires. Elles portent sur des projets énergétiques concernant le charbon, l'uranium et les énergies renouvelables, ainsi que sur les ressources en eaux souterraines associées, lorsque des informations appropriées sur la faisabilité socioéconomique du projet sont disponibles et que l'on a confiance dans les estimations ou dans le niveau des connaissances. Plus précisément, dans ces études de cas sont analysées les répercussions sociales, économiques et environnementales de la mise en œuvre des projets énergétiques suivants et de leurs conséquences pour les eaux souterraines : en Bosnie-Herzégovine, le projet géothermique Slobomir et le projet d'embouteillage des eaux souterraines Vivia sont exposés et analysés ; au Kazakhstan, ce sont des projets relatifs au gisement d'uranium et à l'utilisation des eaux souterraines de la mine d'Inkaï-Sud ; au Kirghizistan, ce sont des projets concernant un gisement de charbon et les ressources en eaux souterraines ; et en Serbie, ce sont des projets portant sur le gisement de charbon de Tamnava-Ouest et les eaux souterraines dans la région des monts Zlatibor. Une série d'ateliers de projet a été organisée du 26 au 30 avril 2021 en conjonction avec la douzième session du Groupe d'experts de la gestion des ressources¹⁰. En réaction à la crise occasionnée par la pandémie de COVID-19, une étude sur les répercussions de la COVID-19 sur les approvisionnements en matières premières indispensables pour le secteur de la santé et les mesures d'atténuation possibles est en cours de réalisation. Des recommandations concernant la gestion intégrée des ressources en énergie et en eau, applicables au niveau national, compte tenu des particularités de chaque pays, et des recommandations concernant les aspects transfrontières seront élaborées. Les documents relatifs au projet sont disponibles sur la page Web de celui-ci¹¹.

14. Le Conseiller régional gère le volet énergétique du projet concernant l'Initiative mondiale pour le relèvement du secteur des MPME après la pandémie de COVID-19, financé par le Compte de l'ONU pour le développement, dont la CNUCED et la CESAO sont les organismes chefs de file et dont la CEE est l'une des institutions participantes. À l'heure de l'établissement du présent rapport, les phases 1 et 2 du projet avaient été menées à bien. Dans le cadre de la phase 1, deux ensembles de directives et pratiques optimales ont été élaborées : les « Directives et pratiques optimales à l'intention des MPME en vue d'assurer la résilience et le passage à une économie circulaire et à une gestion durable des ressources et solutions pour la chaîne d'approvisionnement en matières premières essentielles » et les « Directives et pratiques optimales à l'intention des MPME en vue de produire des produits à haut rendement énergétique et de fournir du matériel destiné à la production d'énergie renouvelable ». Des formations en ligne ont été organisées en septembre et octobre 2020. Dans le cadre de la phase 2 du projet, la première série de directives et pratiques optimales a été adaptée à la situation du Tadjikistan et de l'Ukraine, et la deuxième série à celle de la Géorgie et de la Macédoine du Nord. Des ateliers de formation en ligne ont été organisés de février à juin 2021. La phase 3 est en cours et s'achèvera en 2021. Quatre autres pays recevront des directives et pratiques optimales adaptées à leur situation qui portent sur chacun des deux thèmes, soit un total de huit fascicules. Les deux ensembles de directives et pratiques optimales régionales seront actualisés. Un atelier final sera organisé pour échanger les expériences entre pays bénéficiaires du projet. Les documents relatifs au projet sont disponibles sur la page Web de celui-ci¹².

15. Le Conseiller régional gère le projet extrabudgétaire portant sur l'amélioration des capacités nationales à élaborer et appliquer des normes d'efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE, financé par la Fédération de Russie. Au cours de la période considérée a été réalisée une analyse des écarts entre les objectifs d'efficacité énoncés dans les Orientations-cadres pour l'élaboration de normes sur l'efficacité énergétique dans les bâtiments et les normes d'efficacité énergétique actuelles et leur mise en œuvre dans les pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase, d'Asie centrale et dans la Fédération de Russie. Trois études nationales comprenant des analyses des écarts plus détaillées pour l'Arménie, le Kirghizistan et la République de Moldova ont été établies. Un atelier de validation a été organisé le 9 avril 2021 pour lancer le rapport sur l'analyse des écarts. Au moment de l'établissement du présent rapport, étaient en cours d'élaboration dans trois États membres de la CEE des séminaires de formation nationaux sur les normes de haut rendement

¹⁰ <https://unece.org/info/Sustainable-Energy/UNFC-and-Resource-Management/events/352046>.

¹¹ <https://unece.org/integrated-energy-and-water-resource-management-project-0>.

¹² <https://unece.org/sustainable-energy/regional-advisory-services/un-development-account-project>.

énergétique dans les bâtiments. Un cadre collaboratif destiné aux experts en efficacité énergétique des bâtiments dans la région de la CEE a été conçu et lancé et est en phase d'essai. La mise en œuvre des activités du projet se poursuivra jusqu'en mars 2022. Les documents relatifs au projet sont disponibles sur la page Web de celui-ci¹³.

16. Le Conseiller régional gère le projet portant sur l'amélioration de la capacité du Gouvernement ukrainien à développer l'infrastructure de production et d'utilisation de l'hydrogène à l'appui d'une relance verte après la pandémie de COVID-19, financé par le programme ordinaire de coopération technique. Le Gouvernement ukrainien a demandé à la CEE de fournir une assistance technique afin d'élaborer une feuille de route pour le développement du marché des technologies de l'hydrogène. Ce projet a été mis en œuvre en étroite collaboration avec des collègues des Divisions de l'énergie durable, de l'environnement et des transports durables, du Ministère ukrainien de l'énergie, de l'Agence nationale de l'efficacité énergétique et des économies d'énergie, et du Bureau du PNUD en Ukraine. Il a permis d'élaborer un projet de feuille de route pour la production et l'utilisation de l'hydrogène, un projet de feuille de route pour l'utilisation de l'hydrogène dans le transport routier, et un projet de rapport de cadrage au titre de la procédure d'évaluation stratégique environnementale (ESE) de la feuille de route, conformément au protocole de la CEE relatif à l'ESE. Le projet de feuille de route pour la production et l'utilisation de l'hydrogène comprend : une analyse à l'échelle internationale des pratiques optimales et des plans en matière d'utilisation de l'hydrogène ; une analyse de l'importance des technologies de l'hydrogène et du potentiel de leur utilisation en Ukraine ; une analyse des méthodes de production de l'hydrogène et de leur rentabilité ; une analyse des infrastructures existantes et de celles nécessaires pour le stockage et le transport de l'hydrogène à des fins d'utilisation locale et d'exportation ; une analyse du potentiel et de l'expérience de la fabrication de matériel servant à produire de l'hydrogène renouvelable au niveau local ; une feuille de route pour l'introduction des technologies de l'hydrogène en Ukraine ; et des conclusions et recommandations. Ces résultats ont eu un large écho dans le pays. Le projet de feuille de route servira de base pour l'élaboration d'une stratégie de l'hydrogène, qui sera approuvée en tant que document officiel par le Parlement ou le Cabinet des ministres de l'Ukraine. Il pourra aussi servir de modèle à d'autres pays de la région souhaitant établir un document similaire. Un atelier de renforcement des capacités pour le développement de l'infrastructure de l'hydrogène s'est tenu à Kiev le 25 février 2021. Les documents relatifs au projet sont disponibles sur la page Web de celui-ci¹⁴.

C. Autres activités d'assistance technique

17. Le Conseiller régional gère la réalisation de l'étude intitulée « Énergie renouvelable : principaux acteurs et état des investissements dans plusieurs États membres de la CEE », conjointement avec l'administrateur de programme responsable du Groupe d'experts de l'énergie renouvelable. Cette étude, qui a été demandée par les Gouvernements albanais et géorgien, fournira des informations sur les objectifs nationaux, le statut, les politiques et les programmes qui appuient les investissements dans l'énergie renouvelable en Albanie, en Géorgie, au Kazakhstan et en Serbie, en vue de permettre un déploiement rentable de l'énergie renouvelable dans les systèmes énergétiques futurs. Les résultats de l'étude pourront être utilisés dans les pays cibles mais aussi dans les pays voisins confrontés à des problèmes similaires. L'étude devrait être achevée en juin ou juillet 2021.

18. Le Conseiller régional gère l'élaboration de l'étude intitulée « Transition énergétique et redressement socioéconomique après la pandémie de COVID-19 : le rôle des femmes et les répercussions qu'elles subissent » en coopération avec des collègues de la Division de l'énergie durable. Cette étude, qui a été menée à la demande des Gouvernements albanais, bélarussien et ukrainien, s'attachera aux répercussions sur les femmes de la transition énergétique et de la reprise économique et sociale après la pandémie de COVID-19, et au rôle des femmes dans ces processus. Elle comprendra des études de cas de plusieurs pays

¹³ <https://unece.org/sustainable-energy/regional-advisory-services/about-project>.

¹⁴ <https://unece.org/sustainable-energy/regional-advisory-services/improving-capacity-government-ukraine-develop>.

pour mettre en évidence les réussites, les bonnes pratiques et les difficultés rencontrées, et fournira un résumé des impératifs des politiques ainsi que des idées qui seront utiles aux États membres de la CEE pour prendre des décisions. L'étude devrait être achevée en septembre ou octobre 2021.

19. Le Conseiller régional a participé à une mission consultative à Kiev, les 15 et 16 juin 2021. Cette mission comprenait la participation au Forum sur l'environnement de l'ONU et un exposé dans la table ronde intitulée « Comment restaurer la nature et réduire l'empreinte carbone ? », ainsi que des réunions avec des représentants gouvernementaux, des membres de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres parties prenantes.

20. À l'heure de l'établissement du présent rapport, le Conseiller régional élaborait l'atelier sur la mise en œuvre des plans d'action nationaux pour l'énergie durable conjointement avec la CESAP. L'atelier devrait se tenir en ligne dans le courant du deuxième semestre de 2021. Parmi les questions à examiner figurent l'appui gouvernemental à la mise en œuvre des plans d'action nationaux et d'autres mesures et stratégies visant à réaliser le passage à l'énergie durable, la participation de diverses parties prenantes à la recherche de solutions pratiques pour mettre en œuvre les mesures proposées, et l'obtention des ressources financières et autres – tant nationales qu'internationales – nécessaires pour la mise en œuvre.

21. À l'heure de l'établissement du présent rapport, le Kazakhstan et l'Ukraine avaient demandé qu'une étude soit réalisée sur les industries à forte intensité énergétique et sur les moyens d'améliorer leur efficacité et d'assurer la décarbonisation. Le Conseiller régional gèrera l'étude demandée, qui sera financée par le programme ordinaire de coopération technique, en étroite collaboration avec des collègues de la Division de l'énergie durable.

22. En 2020, il était prévu que plusieurs ateliers de renforcement des capacités soient organisés par le Conseiller régional dans le cadre du onzième Forum international sur l'énergie au service du développement durable en Géorgie. En raison de la pandémie de COVID-19, le Forum a été reporté à 2021. Cette année, il a été décidé, en coordination avec les autres commissions régionales de l'ONU, de l'organiser dans un format hybride (en présentiel et en ligne) sur une période de plusieurs semaines au cours du second semestre de 2021. Les préparatifs du Forum et des ateliers de renforcement des capacités dans son cadre ont commencé.

D. Activités futures de sensibilisation, de partenariat, de collecte de fonds et autres au niveau régional

23. Le Conseiller régional continue d'œuvrer à maintenir et élargir les partenariats avec d'autres entités du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Il a collaboré avec la CEPALC, la CESAP et la CESAO à plusieurs activités de renforcement des capacités. Il a collaboré avec des collègues de la Division de l'énergie durable et d'autres divisions, en particulier la Division de l'environnement, la Division des forêts, de l'aménagement du territoire et du logement, et la Division des transports durables, en vue d'élaborer des propositions de projets financés par des fonds extrabudgétaires, par le Compte de l'ONU pour le développement ou par le programme ordinaire de coopération technique. Le Conseiller régional participe aux travaux du Groupe de travail de la coopération technique de la CEE. Il a été chargé par la Secrétaire exécutive de coordonner les activités de coopération technique de la CEE dans trois pays : Bélarus, Géorgie et Kirghizistan. Cette activité est menée en étroite collaboration avec les bureaux des coordonnateurs régionaux des Nations Unies dans les pays et le Groupe de la gestion des projets de la CEE. Les activités du Conseiller régional continueront d'être fondées sur les demandes des États membres et d'appuyer le programme de travail du sous-programme Energie durable. L'assistance dont bénéficient les pays en vue de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et en particulier d'atteindre les cibles de l'objectif de développement durable n° 7, reste au centre des activités du Conseiller régional au niveau national et régional, en fonction de la disponibilité des ressources.

24. En 2020, le Conseiller régional, conjointement avec des collègues de la Division de l'énergie durable, a élaboré la proposition de projet intitulée « Améliorer l'efficacité énergétique de l'industrie mondiale de la chaîne d'approvisionnement du bâtiment et de ses produits pour fournir des bâtiments à haute performance » dans le cadre d'un appel à propositions de l'Initiative internationale pour le climat (IKI) du Ministère fédéral allemand de l'environnement, de la conservation de la nature et de la sécurité nucléaire (Procédure de sélection thématique 2019 de l'Initiative (2.0)). En février 2021, le secrétariat de l'Initiative a informé la CEE, en tant qu'organisme chef de file (coordonnateur conjoint du projet), que l'esquisse de projet avait été approuvée. Les pays bénéficiaires du projet prévu seront les suivants : Arménie, Géorgie, Kirghizistan, Ouzbékistan, République de Moldova, Tadjikistan et Ukraine. Les partenaires d'exécution comprennent les bureaux du PNUD dans tous les pays bénéficiaires, la Green Building Alliance, l'Institut de la maison passive, l'Institut pour l'efficacité énergétique dans la production, le partenariat entre le PNUE et l'Université technique du Danemark, et la CESAP. La réunion de lancement du projet a eu lieu le 25 mai 2021. Le début de la phase d'élaboration du projet est prévu pour le début de 2022.

25. Le Conseiller régional continue de participer à l'élaboration de la proposition de projet intitulée « Un mécanisme de financement vert pour améliorer la qualité de l'air et lutter contre les changements climatiques en Macédoine du Nord », qui a été sélectionnée en vue d'un financement éventuel dans le cadre de l'appel à propositions du Fonds pour la réalisation des objectifs de développement durable de l'ONU. La proposition de projet est en cours d'élaboration (la seule de la région de la CEE) et se trouve actuellement dans la deuxième phase préparatoire. Le PNUD est l'organisme chef de file et la CEE est un partenaire d'exécution.

26. Le Conseiller régional poursuit ses consultations avec la Division de l'environnement concernant la participation de la Division de l'énergie durable au projet intitulé « Mécanismes régionaux pour la transformation du système énergie-eau-terre en système à faibles émissions de carbone et résilient au changement climatique en Asie centrale », qui a été présélectionné par l'Initiative internationale pour le climat (IKI) en vue d'un financement. L'OCDE est l'organe chef de file (coordonnateur conjoint) du projet, dont la CEE est l'un des partenaires d'exécution. Les pays bénéficiaires sont le Kazakhstan, le Kirghizistan, l'Ouzbékistan, le Tadjikistan et le Turkménistan.

27. Le Conseiller régional a réagi aux difficultés suscitées par la pandémie de COVID-19 en s'attachant à élaborer de nouveaux projets de terrain, en adaptant les projets existants à ces difficultés, en organisant des activités de renforcement des capacités en ligne lorsque cela était possible, en cherchant à obtenir des gouvernements des pays susceptibles de bénéficier du programme ordinaire de coopération technique des informations sur leurs besoins pour lutter contre la pandémie et en donnant suite à leurs demandes.
